

stal, je vais expliquer les principaux termes de la science héraldique que je devrai employer, pour que ceux qui ne les connaissent pas, puissent en saisir la véritable signification.

Les couleurs sont désignées en général sous le nom d'*émaux*, en particulier sous les dénominations de : or, argent, gueules, azur, sinople et sable. Quand l'artiste est privé du secours de la peinture, comme c'est le cas pour le monument de Guillaume II, il emploie des signes particuliers pour les représenter. L'or est représenté par un pointillé ; l'argent ne se représente pas en gravure, c'est-à-dire qu'on ne fait aucune hachure sur la pièce où il doit se trouver. Gueules, c'est-à-dire le rouge, est figuré par des hachures verticales ; azur, le bleu, par des lignes horizontales ; sinople, le vert, par des lignes diagonales de droite à gauche, sable enfin, le noir, par des hachures transversales et verticales. Pour tous ces émaux existe la règle fondamentale qu'on ne doit jamais jamais poser métal sur métal, ni couleur sur couleur (hachure sur hachure.) Les différentes parties du champ de l'écu portent également des noms différents : le chef est une subdivision de l'écu, occupant en haut le tiers à peu près de la hauteur ; la fasce, également du tiers de l'écu, en occupe le milieu dans le sens horizontal ; la bande est figurée par une bande diagonale tirée de l'angle supérieur de droite à l'angle inférieur de gauche. Tant que la fasce ne se répète pas plus de quatre fois sur l'écu (et dans ce cas elle est naturellement de moindre dimension), l'écu est dit fascé ; dans le cas contraire, on dit qu'il est burelé. Quant aux autres expressions qui figureront encore dans ma description, je les expliquerai en note.

Voici maintenant les armes des différents cantons, telles qu'elles se trouvent et se suivent sur le monument.

1° *Esch-sur-l'Alzette*. — Par arrêté royal grand-ducal du 11 mai 1871, la commune d'Esch-sur-l'Alzette a été autorisée à adopter comme cachet communal un sceau portant : d'argent à une tour de gueules, ouverte et deux fois ajourée¹⁾, à cinq créneaux, accostée de l'écusson des armes de l'ancien duché de Luxembourg. Le pied de la tour est figuré par un terrain ondulé d'argent et d'azur. C'est ce sceau, emprunté à la ville, qui a été employé pour représenter le canton du même nom.

2° *Vianden* portait d'abord de gueules à un écusson d'argent, remplacé plus tard par un écu de gueules à la fasce d'argent. La grande connexion qui de tous temps a existé entre la maison d'Orange-Nassau et celle de Vianden, jointe à l'extrême simplicité des armes viennoises, à porté à les écarteler avec celles de la maison d'Orange-Nassau ; c'est-à-dire qu'aux premier et quatrième quartiers se trouvent les armes d'Orange-Nassau qui sont d'azur semé de billettes d'or, au lion d'or couronné, lampassé de gueules, tenant de la patte dextre une épée à lame d'argent, et de la sénestre un faisceau de flèches d'or, lié de même et qu'aux deuxième et troisième quartiers se trouvent celles de Vianden.

3° *Echtornach* porte d'argent à une aigle éployée de sable, à une tête.

4° *Wiltz* porte des armes modernes, confirmées par la cour souveraine des Pays-Bas sous la date du 26 février 1823. Elles portent un écartelé, au premier de sinople, chargé d'une ruche d'or entourée d'abeilles de même ; au deuxième, de gueules, chargé d'un bâton de Mercure de sable, posé en barre²⁾ ; au troisième, de gueules, chargé d'une ancre de sable, posée en bande, et au quatrième fascé de sinople et d'argent de huit pièces à un lion au naturel, rampant, couronné d'or. — Les armes de Wiltz

¹⁾ La porte et deux fenêtres ou meurtrières ouvertes laissent voir le fond argenté de l'écu.

²⁾ C'est-à-dire allant de l'angle supérieur de sénestre à l'angle inférieur de dextre.